



Canadian
Electricity
Association

Association
canadienne
de l'électricité

Proposition prébudgétaire 2015 de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) présentée au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Personne-ressource :

Geoff Smith | Directeur des Relations gouvernementales
Tél. : 613-688-2064 | Téléc. : 613-852-9696 | smith@electricity.ca

Association canadienne de l'électricité
275, rue Slater, bureau 1500
Ottawa (Ontario) K1P 5H9
www.electricity.ca

Sommaire

L'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) est le porte-parole national du secteur de l'électricité au Canada. Elle représente plus de 30 des plus grandes entreprises d'électricité du pays et leurs filiales qui fournissent chaque jour des services de production, de transport, de distribution et de commercialisation d'électricité à des clients résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels. De plus, l'ACÉ compte plus de 40 entreprises partenaires membres provenant de la chaîne de valeur complète de l'électricité, y compris des fabricants et des fournisseurs de matériel, de technologie et de services.

Le secteur canadien de l'électricité amorce une période de grands changements, caractérisée par un investissement de capitaux sans précédent en vue de moderniser les infrastructures électriques du Canada. D'ici 2050, la majorité des actifs d'électricité existants devront être renouvelés ou remplacés. Les décisions prises aujourd'hui auront une incidence importante sur ce à quoi ressemblera le réseau en 2050.

Vision 2050 : L'avenir du réseau électrique du Canada

Un récent rapport de l'ACÉ, intitulé *Vision 2050 : L'avenir du réseau électrique du Canada*, a fait ressortir le besoin urgent de prendre des décisions éclairées tant dans l'élaboration de politiques que dans les investissements continus dans les infrastructures afin que le Canada puisse conserver un réseau électrique fiable, abordable et durable.

Les six recommandations de l'ACÉ pour le budget de 2015 sont conformes aux principaux thèmes des consultations du Comité des finances, ainsi qu'aux mesures énoncées dans *Vision 2050* qui visent à renouveler le réseau électrique du Canada dans le but d'offrir aux consommateurs et aux citoyens le meilleur rapport qualité-prix possible et de contribuer à réduire l'empreinte carbone de l'économie.



Recommandations de l'ACÉ pour le budget de 2015 :

- I. S'engager de manière soutenue et à long terme à l'égard de l'efficacité énergétique;
- II. Sous la responsabilité du Bureau de recherche et de développement énergétiques de Ressources naturelles Canada, renouveler le financement du Fonds pour l'énergie propre et de l'Initiative écoÉNERGIE sur l'innovation;
- III. Par l'entremise de Ressources naturelles Canada, renouveler le financement de la Plateforme d'adaptation relative aux changements climatiques;
- IV. Continuer de soutenir l'harmonisation de la réglementation avec les États-Unis afin d'améliorer le réseau électrique nord-américain intégré;

- V. Établir des objectifs en ce qui concerne l'intégration de véhicules électriques dans le parc automobile du gouvernement fédéral et renouveler le financement du programme Partenariat automobile du Canada d'Industrie Canada;
- VI. Accroître la protection des infrastructures électriques essentielles au moyen d'un financement accru du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques de Sécurité publique Canada et de modifications au *Code criminel* afin de résoudre le problème croissant des vols de cuivre commis dans les installations électriques indispensables.

I. Recommandation 1 : S'engager de manière soutenue et à long terme à l'égard de l'efficacité énergétique

(Thème du Comité des finances : Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation)

En plus d'avoir un effet positif sur le budget des ménages, l'efficacité énergétique rehausse la compétitivité des entreprises et de l'industrie en abaissant les coûts indirects et les frais liés aux intrants énergétiques, contribue à une économie vigoureuse en favorisant la création d'emplois et est largement reconnue comme étant une option rentable pour réduire les émissions et produire des avantages tangibles pour l'environnement.

Les entreprises d'électricité canadiennes reconnaissent que le rendement des activités liées à l'efficacité énergétique peut être maximisé par l'adoption d'une approche intégrée et concertée et accordent de l'importance à leur partenariat continu avec l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada. L'OEE a fourni des directives, des outils et des ressources qui permettent aux entreprises d'électricité d'aider efficacement leurs clients à gérer leur utilisation d'énergie et par conséquent, leurs factures. Les outils, les méthodes, les programmes, les règlements et les initiatives de formation de RNCan fournissent des plateformes et des infrastructures que les entreprises peuvent utiliser, compléter et adapter afin d'élaborer des programmes et des incitatifs qui répondent aux besoins particuliers de leur territoire de service.



L'ACÉ recommande de continuer à appuyer la collaboration en matière d'efficacité énergétique afin que les Canadiens à l'échelle du pays profitent encore des avantages de nature tant énergétique que non énergétique (macroéconomie, emplois, productivité industrielle et santé et bien-être).

II. Recommandation 2 : Sous la responsabilité du Bureau de recherche et de développement énergétiques de Ressources naturelles Canada, renouveler le financement du Fonds pour l'énergie propre et de l'Initiative écoÉNERGIE sur l'innovation

(Thème du Comité des finances : Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation)

Du point de vue technologique, le secteur de l'électricité dans son ensemble doit investir dans la

R-D; cependant, les tensions à court terme sur les coûts menacent cet élément crucial de l'avenir énergétique du Canada.

Étant donné que les exigences liées au remplacement des infrastructures font grimper les tarifs d'électricité – une réalité actuelle dans chaque province et territoire du Canada –, les organismes de réglementation incitent les entreprises à accroître leur productivité à court terme en diminuant les dépenses en matière d'innovation, ainsi que les coûts unitaires des composants provenant des fabricants de matériel électrique (FME). Cette situation entraîne la réduction des budgets de R-D des entreprises, des FME et des consortiums industriels établis.

Malheureusement, cette réaction vis-à-vis les tensions sur les coûts à court et à moyen terme compromet les investissements dans l'innovation qui sont nécessaires pour veiller à ce que le réseau de 2050 soit fiable, durable et, paradoxalement, abordable. Le gouvernement fédéral peut combler efficacement cet écart temporel en cofinçant des projets pilotes stratégiques qui adoptent une perspective à plus long terme des investissements dans l'innovation. Le Fonds pour l'énergie propre et l'Initiative écoÉNERGIE sur l'innovation ont constitué de précieux outils pour financer et faire avancer les projets de R-D et de démonstration liés à l'innovation dans les technologies énergétiques.

L'ACÉ soutient toutes les activités de R-D qui appuient les cinq capacités d'une infrastructure de réseau moderne : la réaction de la demande, la facilitation de la production décentralisée, la facilitation de l'implantation des véhicules électriques, l'optimisation de l'utilisation des installations et la détection et l'atténuation des problèmes. Les activités de recherche qui se concentrent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre devraient compléter les travaux de Technologies du développement durable du Canada (TDDC), organisme que l'ACÉ continue de soutenir pleinement.



L'ACÉ recommande que le renouvellement du financement du Fonds pour l'énergie propre et de l'Initiative écoÉNERGIE sur l'innovation soit prévu dans le budget de 2015 afin de poursuivre les activités de R-D dans des domaines qui appuient les capacités d'une infrastructure de réseau moderne.

III. *Recommandation 3 – Par l'entremise de Ressources naturelles Canada, renouveler le financement de la Plateforme d'adaptation relative aux changements climatiques*

(Thème du Comité des finances : Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures)

Ayant l'objectif ultime de fournir aux décideurs et aux principales industries les outils et les renseignements dont ils ont besoin pour assurer l'adaptation aux changements climatiques, la Plateforme d'adaptation de RNCAN est un forum qui rassemble des participants provenant des ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations professionnelles et des associations nationales de l'industrie des ressources naturelles afin qu'ils collaborent à l'égard des priorités en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre de son appel de propositions fructueux de 2013, RNCAN a réussi à encourager les mesures d'adaptation à l'échelle du pays, y compris le premier projet en cette matière de l'ACÉ à l'échelle de l'industrie, intitulé *Impact du changement climatique sur les investissements dans les*

infrastructures de l'électricité : Une perspective nationale, qui vise à déterminer des moyens d'améliorer les investissements prévus dans les infrastructures électriques en tenant compte de l'adaptation dans ces prévisions.



L'ACÉ recommande que le renouvellement du financement de la Plateforme d'adaptation au-delà de 2016 soit prévu dans le budget de 2015.

IV. Recommandation 4 – Continuer de soutenir l'harmonisation de la réglementation avec les États-Unis afin d'améliorer le réseau électrique nord-américain intégré

(Thème du Comité des finances : Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation)

L'ACÉ salue le travail continu et les progrès des efforts du gouvernement fédéral visant à institutionnaliser la coopération en matière de réglementation et l'harmonisation avec les États-Unis dans le cadre du Conseil États-Unis-Canada de coopération en matière de réglementation (CCR).

Compte tenu de la nature intégrée des systèmes électriques et des marchés transfrontaliers, un réseau électrique solide est non seulement essentiel à la prospérité du Canada, mais également à la santé économique et à la compétitivité globales de l'Amérique du Nord. Les secteurs canadiens et américains de l'ensemble du réseau de transport continental sont déjà physiquement reliés à plus de 35 points et seront développés davantage, pas moins d'une demi-douzaine de projets de lignes internationales de transport d'électricité (LIT) se trouvant à diverses étapes d'élaboration tout le long de notre frontière commune. Il est important de souligner que tous ces projets de LIT appuieront le développement de ressources énergétiques propres et non émettrices.

L'ACÉ a été particulièrement encouragée par la réceptivité du gouvernement du Canada à l'égard de la possibilité d'examiner cette idée sous l'égide du CCR ou dans le cadre de mécanismes bilatéraux distincts.



L'ACÉ recommande que le budget de 2015 encourage la poursuite des mesures visant à harmoniser les exigences en matière d'autorisation relatives aux infrastructures électriques et au commerce transfrontaliers et de façon plus générale, le soutien continu du travail crucial lié au principe fondamental de coopération en matière de réglementation qui s'incarne dans les activités du CCR.

V. Recommandation 5 – Établir des objectifs en ce qui concerne l'intégration de véhicules électriques dans le parc automobile du gouvernement fédéral et renouveler le financement du programme Partenariat automobile du Canada (PAC) d'Industrie Canada

(Thème du Comité des finances : Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures et accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation)

Vision 2050 recommande que les entreprises d'électricité et tous les ordres de gouvernement prennent des mesures proactives visant à accélérer l'électrification du secteur des transports grâce à la collaboration et à l'appui des politiques, à la mise sur pied de coalitions et à la mise en œuvre d'infrastructures de soutien.

Le gouvernement fédéral peut donner l'exemple par l'adoption rapide de véhicules électriques en établissant des objectifs précis relatifs à l'intégration de véhicules électriques au sein du parc automobile fédéral. En l'absence de tels objectifs, les pratiques d'achat actuelles qui mettent l'accent sur les épargnes à court terme constituent un obstacle à l'acquisition de véhicules électriques qui se caractérisent par des prix d'achat plus élevés, mais par des économies de coûts considérables en carburant au fil du temps.

Regroupant cinq organismes subventionnaires fédéraux sous l'égide d'Industrie Canada, le PAC a été un catalyseur de la collaboration et de l'innovation en arrivant à obtenir auprès du gouvernement fédéral un montant de 145 millions de dollars en financement de la R-D, y compris les travaux de R-D liés à la technologie des batteries, aux transmissions, aux outils de conception novateurs et aux groupes motopropulseurs électrifiés des véhicules électriques.



L'ACÉ recommande que le budget de 2015 établisse des objectifs précis relatifs à l'intégration de véhicules électriques au sein du parc automobile fédéral et renouvelle le financement du PAC.

VI. *Recommandation 6 – Accroître la protection des infrastructures électriques essentielles au moyen d'un financement accru du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques de Sécurité publique Canada et de modifications au Code criminel afin de résoudre le problème croissant des vols de cuivre commis dans les installations électriques indispensables.*

(Thème du Comité des finances : Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures)

Comme l'indique Sécurité publique Canada (SPC), le secteur de l'électricité est l'un des 10 secteurs des infrastructures essentielles du Canada qui travaillent en étroite collaboration avec tous les ordres de gouvernement au Canada, les partenaires internationaux et le secteur privé afin de protéger les biens physiques et cybernétiques essentiels à la sécurité nationale et à la prospérité économique du Canada. Dans le cadre de son rôle en tant qu'équipe d'intervention en cas d'urgence cybernétique, le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC) de SPC joue un rôle crucial dans la préparation, la prévention et l'intervention en matière de cyberévénements au moyen de la recherche, de la facilitation de l'échange de renseignements et de partenariats. L'augmentation des capacités du CCRIC lui permettrait d'être davantage en mesure de soutenir la protection des installations essentielles contre les cybermenaces croissantes, dans un contexte de menace qui, selon le secteur de l'électricité, va en accélérant et devient de plus en plus complexe.

Les vols de cuivre commis dans les installations électriques constituent un problème grandissant qui comporte des risques importants pour la sécurité publique, particulièrement lorsque des fils de terre en cuivre sont retirés d'équipement sous tension.

Tandis que les membres de l'ACÉ estiment que ces crimes coûtent à l'industrie 40 millions de dollars par année, les coûts réels sont considérablement plus élevés lorsqu'on tient compte des

répercussions en aval, en particulier les coûts des interruptions connexes pour les entreprises, surtout dans le secteur manufacturier. Un incident récent en Ontario, où les voleurs ont retiré des composants en cuivre d'une valeur de 1 800 \$, a entraîné une perte de 30 millions de dollars en dommages et en pannes de courant qui ont perturbé le cycle de production d'un grand fabricant dans un territoire desservi par l'installation.

À l'heure actuelle, seule la valeur marchande des composants en cuivre volés peut être prise en considération lorsque la police porte des accusations contre des voleurs de cuivre. Par conséquent, dans le cas de la vaste majorité des incidents, l'accusation la plus courante est un vol d'une valeur inférieure à 5 000 \$, soit la même que dans le cas d'un vol de bicyclette.

- L'ACÉ recommande que le budget de 2015 prévoie l'augmentation du financement du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques de Sécurité publique Canada et la modification du Code criminel afin de créer de nouvelles options de peines plus proportionnelles à la gamme complète des répercussions des vols de cuivre commis dans les installations électriques essentielles.**

Conclusion

Les six recommandations de l'ACÉ pour le budget de 2015 permettront d'accroître le soutien fédéral à l'endroit du renouvellement durable des infrastructures électriques du Canada, de renforcer les politiques clés qui stimulent et intègrent l'innovation et d'améliorer l'intégration et la protection transfrontalières du réseau.

Il est temps de moderniser notre réseau électrique pour la prochaine génération afin de veiller à son amélioration et de favoriser la prospérité économique. Les décisions prises aujourd'hui auront une incidence considérable sur ce à quoi ressemblera le réseau électrique du Canada en 2050.

L'ACÉ attend avec intérêt de pouvoir discuter de ces recommandations de manière plus approfondie avec les membres du Comité.